

Conseil Municipal

Réunion du 3 avril 2024

20h00

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

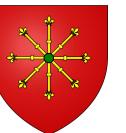
Approbation du procès verbal du conseil municipal du 31 janvier 2024

Communications du Maire

Délibérations

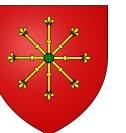
Questions diverses

Agenda



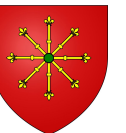
Communications du Maire

- Paris-Roubaix
- Braderie
- Réunions publiques : 13 avril, 15 mai
- Fête des associations et repas intergénérationnel
- Fête de la musique
- Nouveautés médiathèque
- Etat civil



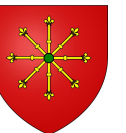
Délibérations

- Approbation du compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
- Vote du budget primitif 2024
- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024
- Vote des subventions 2024 aux associations
- Signature d'une convention groupement de commandes « fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »
- Signature d'une convention de groupement de commandes « fourniture et acheminement du gaz, avec services associés à la fourniture »



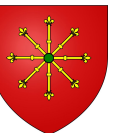
Délibérations

- Demande de subvention ADVB Energie
- Demande de subvention ADVB Voiries Communales
- Demande de subvention amendes de police
- Demande de subvention DSIL
- Demande de subvention ADVB Aménagements et Equipements
- Demande de subvention DETR
- Demande de subvention auprès de la Région pour l'action « PLANTATIONS »
- Tarifs des concessions du cimetière communal
- Subvention complémentaire à la subvention de la CCPC pour l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique



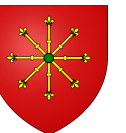
Délibérations

- Tarifs location salle polyvalente et en cas de casse ou perte de la vaisselle
- Dénomination d'une voie publique
- Retrait délibération 31-2023 du 13 décembre 2023 RIFSEEP
- Modification du RIFSEEP



Délibération : Approbation du compte de gestion 2023

- Le budget primitif 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés
- le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,
- les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif et que celui-ci n'appelle ni observation, ni remarque de sa part,



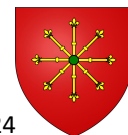
Délibération : Compte administratif 2023 1/2

- La séance est présidée par Charlotte Mongin, Vinciane FABER s'étant retirée

FONCTIONNEMENT :

| Chapitre | Recettes réelles de fonctionnement | Prévu | Réalisé |
|----------|---|---------------------|---------------------|
| 13 | Atténuation de charges | | 1 580,00 € |
| 70 | Produits des services et du domaine | 57 710,00 € | 51 909,66 € |
| 73 | Impôts et taxes | 297 464,00 € | 308 699,96 € |
| 74 | Dotations et participations | 105 646,00 € | 90 205,50 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 62 000,00 € | 58 137,89 € |
| 77 | Produits exceptionnels | € | € |
| 78 | Reprises sur amortissements et provisions | 7 076,09 € | 7 076,09 € |
| | TOTAL | 529 896,09 € | 517 609,10 € |

| Chapitre | Dépenses réelles de fonctionnement | Prévu | Réalisé |
|----------|--|---------------------|---------------------|
| 011 | Moyens Généraux | 173 948,89 € | 169 286,43 € |
| 012 | Charges de personnel | 296 613,95 € | 277 557,38 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 64 449,48 € | 64 449,48 € |
| 66 | Charges financières | 7 305,28 € | 6280,43 € |
| 14 | Atténuation de produits | 12 000,00 € | 10 185,22 € |
| 67 | Dépenses exceptionnelles | 8 991,00 € | 7 491,00 € |
| 68 | Dotations aux amortissements | 2 500,00 € | 2 000,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 5 000,00 € | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 164 714,64 € | |
| | TOTAL | 735 523,24 € | 537 249,94 € |

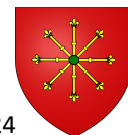


Délibération : Compte administratif 2023 2/2

INVESTISSEMENT :

| Chapitre | Recettes réelles d'investissement | Prévu | Réalisé |
|----------|------------------------------------|--------------|-------------|
| 10 | Dotations, fonds et réserves | 11 767,00 € | 8 071,69 € |
| 13 | Subventions | 243 003,43 € | 43 986,51 € |
| 16 | Emprunts, dépôts et cautionnements | 1 500,00 € | 1 515,00 € |
| | TOTAL | 256 270,43 € | 53 573,20€ |

| Chapitre | Dépenses réelles d'investissement | Prévu | Réalisé |
|----------|------------------------------------|--------------|--------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 11 622,00 € | 7 440,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 458 492,60 € | 169 974,24 € |
| 10 | Dotation, fonds divers et réserves | 2 118,21 € | 2 118,21 € |
| 16 | Emprunts, dépôts et cautionnements | 40 008,32 € | 39 808,32 € |
| 020 | Dépenses imprévues | 31 706,79 € | |
| | TOTAL | 543 947,92 € | 219 340,77 € |



Délibération : Affectation des résultats 2023 1/2

- Le compte administratif présent les résultats suivants

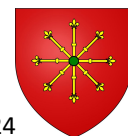
| | Résultat de clôture 2022 | Virement de la SF à la SI | Résultat de l'exercice 2023 | Résultat de clôture 2023 |
|--------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| INVEST | 122 962,85 € | | - 165 767,57 € | - 42 804,72 € |
| FONCT | 205 627,15 € | | - 19 640,84 € | 185 986,31 € |

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2023 (F+I) | 143 181,59 € |
|-----------------------------------|--------------|

| | | |
|------------------------------|----------|-----|
| RESTES A REALISER 2023 | Dépenses | - € |
| | Recettes | - € |

| | |
|--|---------------|
| Solde des restes à réaliser (=Besoin de financement de la section d'investissement) | - 42 804,72 € |
|--|---------------|

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat - 42 804,72 €



Délibération : Affectation des résultats 2023 2/2

- Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'Investissement reste toujours en Investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'Investissement)



| | |
|---|---------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 185 986,31 € |
| Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001) | - 42 804,72 € |
| Solde disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2024 | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 185 986,31 € |
| Affectation Obligatoire | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0,00€ |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 0,00€ |
| Total affecté au c/1068 | 0,00€ |
| DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget 2024 | 0,00€ |



Délibération : Fixation des taux d'imposition taxes directes locales 2024

- 2 taxes ont été appliquées lors de l'exercice 2023 :

Taxe foncière « bâti » : 31,69 % sur une base d'imposition prévisionnelle de 683 264,00 €

Taxe foncière « non-bâti » : 50,44% sur une base d'imposition prévisionnelle de 17 764,00€

- Pour rappel, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021

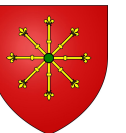
- La commune ne perçoit plus que le produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

- Proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir:

Taxe foncière « bâti » : 31,69 % (12,40 % part communale + 19,29 % part départementale) sur une base d'imposition prévisionnelle de 714 600,00€

Taxe foncière « non-bâti » : 50,44 % sur une base d'imposition prévisionnelle de 18 400,00€

Et de fixer la taxe d'habitation : 13,44 % sur une base d'imposition prévisionnelle de 18 100,00€



Délibération : Budget primitif 2024

- Propositions du budget primitif 2024

INVESTISSEMENT

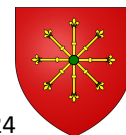
Dépenses : 511 849,13 €

Recettes : 511 849,13 €

FONCTIONNEMENT

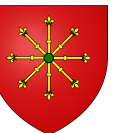
Dépenses : 713 177,16 €

Recettes : 713 177,16 €



Délibération : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024

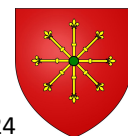
- Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.
- La collectivité a adopté cette nomenclature applicable au 1er janvier 2024 lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2023
- Autoriser madame la maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- Donner tous pouvoirs à madame la maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération



Délibération : Subventions aux associations 2024

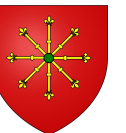
- Le versement de la subvention est conditionné au dépôt d'un dossier de demande de subvention par les associations mentionnées ci-dessous ainsi qu'au dépôt du compte rendu financier de subvention pour les associations ayant perçue une subvention communale l'année précédente.

| Associations | Montant Subvention |
|--|---------------------------|
| Les Amis d'Edouardus | 180,00€ |
| Louvil avec Vous | 360,00€ |
| Louvil Evasion | 180,00€ |
| La Louviloise | 180,00€ |
| Union Nationale des Combattants n°364 – Cysoing Louvil | 180,00€ |
| Amicale pour le Don du Sang Bénévole Templeuve – Cappelle-En-Pévèle associé à Louvil | 180,00€ |
| Amicale Laïque de l'école publique Henri Millez | 180,00€ |
| TOTAL | 1440,00€ |



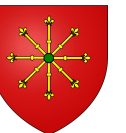
Délibération : Convention groupement de commandes électricité

- Le Conseil Communautaire du 5 février 2024 propose de mettre en place un groupement de commandes dont Pévèle Carembault serait le coordinateur dans le cadre de « fourniture et acheminement électricité, avec services associés à la fourniture »
- L'objectif est de mutualiser les procédures pour rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence et obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité



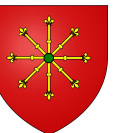
Délibération : Convention groupement de commandes gaz

- Le Conseil Communautaire du 5 février 2024 propose de mettre en place un groupement de commandes dont Pévèle Carembault serait le coordinateur dans le cadre de « fourniture et acheminement gaz naturel, avec services associés à la fourniture »
- L'objectif est de mutualiser les procédures pour rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence et obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité



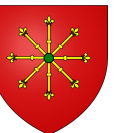
Délibération : Demande de subvention ADVB énergie

- Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs
- Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques est estimé, sur la base de devis, à 26 256,14 € HT soit 31 507,37 € TTC
- Le montant HT de la subvention sollicitée auprès du Département au titre Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Energie – ADVB E 2024 est de 13 128,00€.
- La liste des partenaires auprès desquels une demande de subvention sera déposée, ainsi que les montants attendus :
 - Etat : 7 876,84€
- L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :
 - date de démarrage des travaux : 01/10/2024
 - date d'achèvement des travaux : 29/11/2024



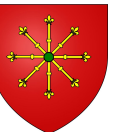
Délibération : Demande de subvention ADVB voiries communales

- Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs
- Dans le cadre du projet de réfection de la rue du chêne, il s'agit de demander cette subvention pour les travaux déjà réalisés fin 2023



Délibération : Demande de subvention amendes de police

- Le Département du Nord est chargé de répartir le produit des amendes de police, sous forme de subventions versées par la Préfecture
- La commune sollicite une subvention dans ce cadre afin de remplacer les abribus situés sur la commune: rue de la frête, place Jean Jaurès et rue Louis Marga



Délibération : Demande de subvention DSIL

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local

- Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques est estimé, sur la base de devis, à 26 256,14 € HT soit 31 507,37 € TTC

- Plan prévisionnel de financement :

| Sources | Types d'aide | Montant prévisionnel | Taux |
|-----------------------------|--------------|----------------------|-------------|
| Financements publics | | | |
| Etat | DSIL | 7 876,84 € | 30% |
| Département | ADVB Energie | 13 128,07 € | 50% |
| ... | | | |
| Auto-financement | | | |
| Fonds propres | | 5 251,23 € | 20% |
| Emprunt | | | |
| Total HT | | 26 256,14€ | 100% |

Echéancier de réalisation de ce projet :

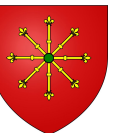
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération :
01/10/2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération :
29/11/2024



Délibération : Demande de subvention ADVB aménagement équipement

- Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs
- Il s'agit de demander des subventions pour le projet d'agrandissement du cimetière communal
- Le coût prévisionnel total s'élève à 33 691,91 € HT, soit 40 430,29 € TTC.
Le montant HT de la subvention sollicitée est de 10 088,00€
- La liste des partenaires auprès desquels une demande de subvention sera déposée, ainsi que les montants attendus :
 - Etat : 11 000€
 - Région : 5 864,66€
- L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :
 - date de démarrage des travaux : 15/10/2024
 - date d'achèvement des travaux : 01/02/2025

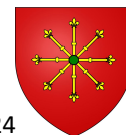


Délibération : Demande de subvention DETR

- Dotation Equipement des Territoires Ruraux
- Il s'agit de demander des subventions pour le projet d'agrandissement du cimetière communal

Projet de plan de financement:

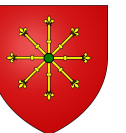
| Sources | Types d'aide | Montant prévisionnel | Taux |
|-----------------------------|---------------|----------------------|-------------|
| Financements publics | | | |
| Etat | DETR | 11 000,00 € | 32.65% |
| Région | PLANTS ARBRES | 5 864,66€ | 17.41% |
| Département | ADVB | 10 088,00€ | 29.94% |
| ... | | | |
| Auto-financement | | | |
| Fonds propres | | 6 739,25€ | 20% |
| Emprunt | | | |
| Total HT | | 33 691,91€ | 100% |



Délibération : Demande de subvention Région « PLANTATIONS »

- La Région a lancé un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » ayant pour finalité de mobiliser les territoires, les acteurs des territoires et les habitants afin de planter 1 million d'arbres sur la période 2020-2022. En juin 2022, le « plan Arbres en Hauts-de-France » a été actualisé et prolongé jusqu'en 2027.
- La Commune de Louvil souhaite déposer un dossier de subvention dans le cadre de ce plan

Le coût total de l'opération présentée s'élève à : 6 516.29 € H.T, avec une participation financière sollicitée à hauteur de 90 % soit pour la région Hauts de France 5 864.66 € H.T et un reste à charge pour la ville de 10 % soit 651.63 € H.T.



Délibération : Révision des tarifs des concessions du cimetière

- Dans la perspective de l'agrandissement du cimetière communal, il est proposé d'appliquer les tarifs suivant à partir du 1er mai 2024

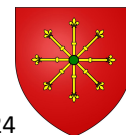
- | | |
|--|----------|
| 1. Concession cimetière 2m X 1m (maximum 3 personnes) durée 30 ans : | 330,00€ |
| 2. Concession cimetière 2m X 1m (maximum 3 personnes) durée 50 ans : | 550,00€ |
| 3. Columbarium et cave urne : durée 50 ans (maximum 2 personnes) : | 1100,00€ |

L'achat de la case (770,00€) et de la cave urne (740,00€) étant toujours à la charge des intéressés.

- | | |
|--|--------|
| 4. Droit de superposition : | 50,00€ |
| 5. Scellement d'urnes (2 maximum) : | 50,00€ |
| 6. Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir : | 50,00€ |

- Il est par ailleurs précisé pour le jardin du souvenir qu'il est possible que les défunts aient leurs nom – Prénom – date de naissance et date de décès gravés sur la stèle du jardin du souvenir prévue à cet effet. Ce service est facultatif. Il sera demandé une participation de 11,00€ par caractère inscrit.

Une entreprise de pompes funèbres conventionnée par la commune sera mandatée pour réaliser l'inscription.

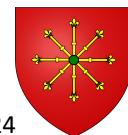


Délibération : Subvention complémentaire CCPC achat vélo électrique

- Le Conseil Communautaire a renouvelé l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf

<https://www.pevelecarembault.fr/actualites/des-le-4-mars-demandez-votre-prime-velo-electrique>

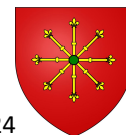
- La commune propose d'abonder cette aide pour les Louvillois pour un montant de 50€



Délibération : Révision des tarifs de location de la salle communale

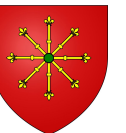
- Il est proposé d'ajouter la possibilité de louer de la vaisselle aux personnes qui loueront la salle communale
- Il est également proposé de demander des arrhes équivalent à la moitié du prix de la location pour éviter les annulations de dernière minute
- Grille tarifaire location de salle :

| | | |
|-------------------------|------------------------|------------------------|
| - Pour les Louvillois : | 150,00€ sans vaisselle | 200,00€ avec vaisselle |
| - Pour les extérieurs : | 300,00€ sans vaisselle | 350,00€ avec vaisselle |
| - Caution de | 300,00€ | |
- Grille tarifaire en cas de vaisselle non rendue ou cassée:
 - Assiette plate, creuse, à dessert, tasse à café 2,00€
 - Fourchette, couteau, cuillère, verre à vin, jus de fruits/eau 1,00€
 - Flûte à Champagne 1,50€



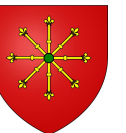
Délibération : Dénomination d'une voie publique

- Il s'agit de finaliser la dénomination de l'allée des halots
- Pour mémoire la rue a été nommée par un vote des Louvillois qui ont dû choisir parmi différentes propositions
- Le halot est le nom local du saule têtard



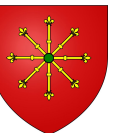
Délibération : Retrait délibération 31-2023

- La délibération en question portant sur le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été révoquée lors du contrôle de légalité
- Nous devons donc retirer cette délibération

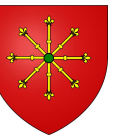


Délibération : Délibération RIFSEEP

- Suite au retrait de la délibération précédemment citée, une nouvelle délibération portant sur le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est présentée avec la modification suggérée par la Préfecture
- La modification porte sur un mot de vocabulaire



Questions diverses



Agenda prévisionnel

6 et 7/04 : Paris-Roubaix

13/04 : Repair Café et Réunion rénovation terrains de basket et pétanque

14/04 : Braderie de l'Amicale Laïque de l'Ecole de Louvil

20/04 : Rencontre « entretien des arbres fruitiers » en médiathèque

23/04 : Atelier robotique Dash pour les 8-10 ans en médiathèque (à confirmer)

28/04 : Cérémonie du souvenir des victimes de la déportation

08/05 : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945

11/05 : Repair Café

15/05 : Réunion publique Eglise Saint Martin

22/05 : Mercredi créatif fête des mères à la médiathèque

01/06 : Fête des associations et repas intergénérationnel du Comité des Fêtes

05/06 : Mercredi créatif fête des pères à la médiathèque

08/06 : Repair Café

18/06 : Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle

19/06 : Conseil Municipal

21/06 : Fête de la Musique de l'Ecole de Musique du Pays de Révèle et le Comité des Fêtes

22/06 : Rencontre avec Emmanuel Sys, auteur de romans policiers du Nord, en médiathèque

